



Procès-Verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal du **MERCREDI 22 JUILLET 2026**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 16 juillet, s'est réuni le mercredi 22 juillet 2026 à 18h00, en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MARQUES, maire.

Etaient Présents : MARQUES Patrick Maire, PINTO Mélina 1^{ère} adjointe, LIMBO Corinne 3^{ème} adjointe, BUISSON Daniel 4^{ème} adjoint, CORSETTI Sophie, DEPARIS-VINCENT Christelle, LAMBERET Sylvie, MEDIGUE Daniel, SOULALIOU Jean-Louis, VERJUS Candice, VILLE Claude, conseillers.

Absent excusé : ARMION David donne pouvoir à SOULALIOU Jean-Louis, PONE Maryline donne pouvoir à PINTO Mélina, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, GAVAND Jérôme

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire

1. *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2026*
2. *Décision modificative budget eau (M49)*
3. *Programme ONF (travaux sylvicoles et d'infrastructure)*
4. *Questions diverses*

Désignation du secrétaire :

Mme Corinne LIMBO a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet est approuvé à l'unanimité.

Quelques remarques :

- panneaux signalisations : problème au niveau des supports
- Convention fourrière automobile : Mme PINTO demande si les weekends sont inclus dans la convention.
- Mme DEPARIS-VINCENT demande si les brocanteurs ont reçu les dossiers d'inscription aux marchés nocturnes.

2. Décision modificative budget EAU

M. le maire expose que la facture SOGEDO pour des travaux de renouvellement du branchement en plomb au 52 grande rue (ex bâtiment SECRETANT vendu à SCI DP) et changement regard compteur au 12 place de la Fontaine pour un montant total de 3 840.90 € HT (4 609,08 € TTC) doit être imputé au compte 61523 de la section de fonctionnement ; cependant ce compte de fonctionnement a été budgété à hauteur de 2 000 €.

Ainsi, M. le Maire propose de transférer 6 000 € de la section investissement (compte 2158 budgété à hauteur de 20 000 €) vers le compte 61523 (fonctionnement)

Le regard au 12 place de la Fontaine est un regard privé, il conviendra donc de rencontrer le propriétaire pour lui facturer tout ou partie de cette intervention.

Le conseil municipal en place lors du renouvellement de contrat avait estimé le nombre de compteurs plombs à partir des informations dont il disposait à l'époque, c'est à dire peu d'éléments. L'estimation avait été faite au mieux compte tenu de l'ancienneté des réseaux et du taux de connaissance d'alors. La forte mutation de propriétaires dans la Grande Rue entre 2020 et 2024 a mis en évidence un nombre de compteurs supérieur aux 9 prévus dans le contrat, qui était déjà en augmentation par rapport au contrat précédent avec Véolia .

Après échanges, le conseil approuve à **13 voix Pour** 0 voix Contre et 0 abstention, la décision modificative.

Une délibération sera prise

3. Devis ONF

M. le Maire présente le devis de l'ONF dans le cadre des actions à mener pour 2026 concernant les travaux sylvicoles et travaux d'infrastructure ; devis d'un montant de 3 230 € HT.

Il est rappelé de prévoir annuellement la somme de 5 000 € pour l'entretien de la chênaie.

Le conseil municipal approuve à **13 voix Pour** 0 voix Contre et 0 abstention le devis de l'ONF.

Une délibération sera prise

4. Questions diverses

- Présentation d'un devis pour lutter contre les turricules (rejets de lombrics qui forment des petits monticules de terre) pour 900 € HT pour fourniture et mise en place d'un engrais. Il faut au préalable demander la composition du produit utilisé.

- Présentation d'un devis TECHNI GAZON (3900 € HT) pour l'acquisition d'un robot tondeuse

- SIVOS : il faut organiser les achats réalisés par les employés communaux. Question : les employés sont-ils mis à disposition du SIVOS ? Réponse de Mme DEPARIS-VINCENT : il existe une convention.

Le nombre d'enfants pontois dans les effectifs de l'école augmente.

Estimation du prix des repas avait été faite par le précédent conseil du SIVOS. Mme PINTO demande si le temps de garderie du midi est inclus.

- Location garages : rendez-vous avec le notaire le 4/08

- Visite d'une psychologue de l'ancien cabinet des infirmières. Négociation à prévoir pour l'aider à s'installer

- L'ADMR assure à ce jour le ménage du pôle santé, mais cela est provisoire.

- Rendez-vous du 20/07 avec la CDL (conseillère des décideurs locaux) :

- Finances saines, mais attention aux dépenses
- Prêt relais : remboursement anticipé à prévoir
- Voir pour doter la commune d'un TPE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Monsieur le Maire.

Prochain conseil prévu :

La Secrétaire de séance

Corinne LIMBO



Le Maire

Patrick MARQUES

